



Le bâti ancien



Maison d'avant 1948

Bien que non isolée lors de leur construction, ces bâtiments sont souvent plus confortables que les logements construits entre 1948 et 1978. Plusieurs facteurs à cela : des murs épais apportant une plus grande inertie, une orientation privilégiant les ouvertures au sud, des techniques architecturales locales pour la protection contre la pluie. On estime le nombre de ces logements à un tiers du parc existant. Au fur et à mesure des générations, l'usage de ces bâtiments évolue : aménagement des combles, création de pièce d'eau, extension,... Ces mutations peuvent modifier drastiquement l'équilibre initial qui existait dans ces maisons.

Principal risque : l'humidité !

Erigé avec des matériaux locaux et naturels, le bâti ancien est souvent perspirant : il laisse transiter la vapeur d'eau à travers ses parois. L'humidité existe mais n'est pas emprisonnée. Les murs peuvent s'assécher durant le cycle de l'année. Les problèmes risquent d'apparaître si des rénovations avec l'emploi de matériaux inadéquats viennent perturber cet équilibre. Le changement de nos modes de vie et de nos notions de confort peut ajouter de nouvelles sources d'humidité que le bâti n'arrivera plus à gérer et/ou modifier leur évacuation. La ventilation aura donc une place importante dans la rénovation des bâtiments dits anciens.

Entretien le patrimoine

De nombreuses pathologies apparaissent également du fait d'un manque d'entretien du bâti. Fuite de chenaux, de gouttières ou de descente d'eau, enduits extérieurs fissurés, joint de briques dégradés sont autant de point d'entrée pour l'humidité qui avec les fluctuations de température vont amplifier la dégradation. Dans tous les cas de figure, il ne faudra envisager une isolation que sur un bâti sain et entretenu, au risque de faire pire que mieux !

Un conseiller FAIRE proche de chez vous : L'Espace Info-Energie

Grâce au soutien financier de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, le service EIE est depuis 2015 un service de proximité. Ses bureaux sont situés à Templeuve-en-Pévèle et des permanences mensuelles ont lieu sur plusieurs communes du territoire (Cysoing, Phalempin, Pont à Marcq, Ostricourt, Gondecourt et bientôt à Orchies).

Un service gratuit, neutre et indépendant.

Pour contacter notre service **03.59.611.202**. Si vous souhaitez rencontrer la conseillère, il vous est demandé de prendre rendez-vous, même pour les permanences mensuelles.

Le service EIE est financé par :

